

Épileptique, elle dit avoir été victime d'un congédiement discriminatoire

Le Journal de Québec · 3 oct. 2022 · 16 · VÉRONIQUE DUBÉ

Une femme atteinte d'épilepsie estime avoir été victime d'un congédiement discriminatoire lié à son handicap.



Mélissa Nadeau est sans emploi depuis 2 ans, moment où son employeur, le ministère du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), l'a remerciée après qu'elle eut subi des crises épileptiques au travail. Pourtant, le MTESS était au courant lorsqu'elle a été embauchée, selon des documents fournis à TVA Nouvelles.

Les problèmes ont commencé pour Mélissa Nadeau lorsqu'un nouveau gestionnaire s'est joint à l'équipe, ce dernier ne semblant pas la croire. À maintes reprises, il lui a demandé de fournir des attestations médicales supplémentaires pour justifier ses absences au travail. Selon Mme Nadeau, il lui reprochait son manque d'assiduité et de productivité alors que son épiléptologue était en train d'ajuster sa médication.

« J'AI VU LE DIABLE EN TOI »

L'inévitable est arrivé en 2020 lorsqu'elle a fait une crise devant ses collègues. « Tout le bureau l'a vue, c'était à l'heure du dîner. Quand je me suis réveillée [...] j'avais des ambulanciers en arrière de moi et mon gestionnaire qui faisait les [quatre cents pas] et il m'a dit : "J'ai vu le diable en toi." »

Le chef d'équipe aurait alors mentionné, haut et fort, avoir enfin la preuve que la femme était vraiment épileptique.

Après cet incident, son gestionnaire lui a annoncé qu'il n'avait plus de budget pour son poste. Pourtant, plusieurs employés avec moins d'ancienneté sont restés au travail. Elle est convaincue d'avoir été victime de discrimination. « J'ai l'impression que ça a été la continuité pour enfin se débarrasser de moi », a expliqué Mme Nadeau.

GRIEF

Après avoir déposé un grief à son employeur, ce dernier a proposé à Mélissa Nadeau une entente à l'amiable, lui offrant d'effacer son dossier d'évaluation de productivité à condition qu'elle ne postule plus jamais au ministère, a-t-elle expliqué à TVA Nouvelles, preuve à l'appui.

Elle a refusé et elle prépare maintenant une plainte à la Commission des droits de la personne.